

Le **7 juillet 2016** à 19 heures 00, les membres du **Bureau** de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mme DORE Marie-Thérèse, MM : COURAGEOT Michel, MAJORKIEWIEZ Francis, NOIROT Luc, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice membres du Bureau.

Excusés : M. DAMPEYROUX Michel LESEUR Philippe

Excusés ayant donné procuration : M. PAULIN Michel à M. COURAGEOT Michel.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 7

Membres Votants : 8

▪ **Avis Chambre Régionale des Comptes**

Le président informe les membres du Bureau que l'année suivant une saisine de la CRC, le Préfet a obligation de transmettre le compte administratif de la collectivité saisie.

Notre communauté de communes ayant fait l'objet d'une saisine sur son CA 2014, Mme le Préfet a transmis le CA 2015 à la CRC. Celle-ci par erreur, a compris qu'il s'agissait d'une saisine et donc enclenchée la procédure qui s'y rapporte. Ainsi, il convient d'informer le conseil communautaire dès la plus proche réunion des avis formulés par la CRC.

L'avis suivant sera donc transmis aux délégués communautaires :

Extrait des conclusions : « *Considérant que Mme le Préfet de la Haute-Marne informe la chambre dans sa lettre (du 30/05/2016) qu'elle procède au retrait de sa saisine ; que rien ne s'oppose à ce qu'il lui en soit donné acte ; PAR CES MOTIFS, Prend acte du retrait de la saisine du préfet de la Haute-Marne en date du 26 mai 2016.* »

▪ **Information FPIC**

Le Président confirme que la répartition du Fonds national de péréquation des ressources

▪ **Mise à disposition véhicule publicitaire**

Une convention sera proposée lors du prochain conseil communautaire pour la mise à disposition du véhicule publicitaire. Il est décidé de facturer l'utilisation 0.30 € du km. Les conventions seront signées exclusivement avec les communes membres de l'intercommunalité.